

DOSSIER DE PRESSE 2011



**LA FONDATION  
QUI PROTÈGE LES  
MICRO-ENTREPRENEURS**

**Contacts presse - Kaélia :**

**Céline Varenne-Souchon** : 04 72 00 46 53 / [celine.varenne-souchon@kaelia.fr](mailto:celine.varenne-souchon@kaelia.fr)

**Anne-Laure Ott** : 04 72 00 46 55 / [anne-laure.ott@kaelia.fr](mailto:anne-laure.ott@kaelia.fr)

 **Entrepreneurs  
de la Cité**

# SOMMAIRE

---

## 1/ La micro-assurance, qu'est-ce que c'est ?

page 3

- a. Le contexte économique et social de la création d'entreprise
  - o La création d'entreprise : une solution face à la précarité et au chômage ?
  - o Le microcrédit : une opportunité pour créer sa boîte avec peu de moyens
- b. A qui s'adresse la micro-assurance en France ?
  - o Quel rôle joue la micro-assurance dans ce système ?
  - o Les micro-entrepreneurs sont vulnérables
- c. Le rôle de la Fondation Entrepreneurs de la Cité
  - o Typologie des entreprises, des assurés

## 2/ Pourquoi une Fondation ?

page 8

- a. Une Fondation reconnue d'utilité publique
  - o Qu'est-ce que la reconnaissance d'utilité publique ?
  - o Pourquoi une telle reconnaissance pour la Fondation Entrepreneurs de la Cité ?
- b. Deux nouveaux profils à la tête de la Fondation
  - o La gouvernance de la Fondation
  - o Leurs visions de la Fondation

## 3/ La Fondation en action

page 14

- a. Les chiffres clés / les résultats
- b. Une solution d'assurance unique et solidaire : la Trousse Première Assurance
- c. Le rôle d'information et de sensibilisation aux risques de l'entreprise
- d. Renforcer la prévention pour une plus grande pérennité
- e. Le Fonds de solidarité « Rebond »

## Annexes

page 18

- Le Conseil d'administration de la Fondation
- Les partenaires
- Témoignages d'assurés

# **1. LA MICRO-ASSURANCE, QU'EST-CE QUE C'EST ?**

## 1/ La micro-assurance, qu'est-ce que c'est ?

Pour créer une entreprise, il faut une bonne dose de courage, d'inconscience et surtout de prise de risques. Alors, quand on décide de créer une entreprise avec de petits moyens et, qui plus est, après une période de chômage, c'est encore autre chose...

### a) Le contexte économique et social de la création d'entreprise

#### **La création d'entreprise : une solution face à la précarité et au chômage ?**

La crise économique pousse beaucoup de chômeurs à créer leur propre emploi. En 2009, la création d'entreprise a atteint un niveau record avec plus de 580 200 entreprises créées (+ 75 % par rapport à 2008) dont 320 000 auto-entrepreneurs.

La création d'entreprise reste une solution de sortie du chômage puisque plus d'1 chômeur sur 2 était demandeur d'emploi au moment de la création. (Chiffres APCE)

#### **Le microcrédit : une opportunité pour créer sa boîte avec peu de moyens**

En France, en 2009, on dénombrait 25 000 personnes ayant accès à un microcrédit<sup>1</sup> via les associations et les banques. C'est un formidable levier qui donne les moyens de leurs ambitions à des personnes pleines d'énergie et de volonté, n'ayant pas forcément les ressources pour créer leur entreprise. La microfinance<sup>2</sup> commence à être connue par le grand public. Le baromètre Convergences 2015, lancé en mai 2010, montre que 72 % des Français pensent que « la microfinance est une solution pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion ». C'est pourquoi, le gouvernement a établi une loi pour pousser au développement de ces micro-créditeurs. (Loi Lagarde du 1<sup>er</sup> Juillet 2010 sur le crédit)

Mais si des entrepreneurs accèdent désormais plus facilement à l'emprunt grâce au microcrédit, beaucoup d'entre eux restent encore en marge des systèmes de protection des risques.

---

<sup>1</sup> Le microcrédit professionnel est accordé à des personnes exclues du crédit bancaire (personnes à faibles revenus, allocataires de minima sociaux, chômeurs) dont les capacités de remboursement sont jugées suffisantes. Ces personnes doivent par ailleurs bénéficier d'un accompagnement social auprès d'un réseau qualifié. D'un montant inférieur à 25 000 €, le microcrédit permet la création d'une entreprise.

<sup>2</sup> Elle désigne les dispositifs permettant d'offrir des crédits de faible montant (« microcrédits ») à des familles pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus, leur donnant ainsi la possibilité de développer leurs très petites entreprises (source : [www.lamicrofinance.org](http://www.lamicrofinance.org)).

## b) A qui s'adresse la micro-assurance en France ?

### Quel rôle joue la micro-assurance dans ce système ?

Le terme « micro-assurance » a émergé à la fin des années 80. Il a fait suite au concept de microcrédit développé, lui, dans les années 70, par le professeur d'économie Muhammad Yunus, récompensé du Prix Nobel de la Paix en 2006. Le premier produit de micro-assurance « Grameen Bima » a été créé en 1988 au Bangladesh par Delta Life Insurer et ciblait les populations rurales pauvres.

En France, la micro-assurance s'adresse aux entrepreneurs, qu'ils soient demandeurs d'emploi longue durée ou bénéficiaires de minima sociaux, qui restent vulnérables en raison de leur faible capacité financière. Ainsi, ce sont chaque année **30 000 créateurs d'entreprise vulnérables qui pourraient avoir recours à la micro-assurance selon la Caisse des Dépôts.**

### Les micro-entrepreneurs<sup>3</sup> sont vulnérables\* :

- Avant d'atteindre leur 5<sup>ème</sup> anniversaire, 14 % des micro-entrepreneurs arrêtent leurs activités pour des raisons non économiques (accident, vol, maladie...).
- 2 micro-entrepreneurs sur 3 n'ont aucune assurance ou disposent d'une assurance ne couvrant que partiellement leur activité.
- 20 % des micro-créditeurs ne peuvent s'assurer à cause du coût financier de l'assurance.
- 40 % considèrent que l'assurance n'est pas nécessaire et qu'elle ne constitue pas un facteur clé de pérennisation de leur entreprise.
- Une sinistralité forte : en 2010, 10 % des assurés ont eu un sinistre (arrêt de travail ou dommages).

\* Source : étude ADIE / ESSEC 2006

---

<sup>3</sup> Une micro-entreprise est définie comme une entreprise dont l'effectif est inférieur à 10 personnes et dont le chiffre d'affaires ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros (source : europa.eu, le portail de l'Union européenne). Un micro-entrepreneur est un entrepreneur chômeur ou bénéficiant des minima sociaux, qui crée son propre emploi avec un petit prêt bancaire inférieur à 25 000 €.

### c) Le rôle de la Fondation Entrepreneurs de la Cité

« La devise "Tout homme est un créateur en puissance" m'a toujours accompagné tout au long de mon parcours. » Pour Bruno Rousset, Président-Directeur Général d'APRIL, à l'initiative du projet de création de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, le goût d'entreprendre et la dimension humaine sont essentiels. C'est pour cela qu'il s'est engagé dans le domaine de la micro-assurance afin de soutenir la capacité d'entreprendre des personnes en difficulté.

**La Fondation Entrepreneurs de la Cité** est née de ce double constat : il existe en France des chômeurs, prêts à prendre des risques pour créer leur propre emploi ; cependant, s'ils accèdent désormais à des offres de prêts adaptées (microcrédit), la plupart des organismes/ assureurs sont frileux pour couvrir leurs risques professionnels et personnels à des tarifs adaptés.

La Fondation Entrepreneurs de la Cité est donc **la première organisation** à avoir lancé **un produit de micro-assurance en France**. Elle propose ainsi aux micro-entrepreneurs une assurance abordable qui couvre leurs risques personnels et professionnels.

Sur le principe de la micro-finance, les assurés contribuent par leur cotisation (à partir de 15 € par mois) à constituer un fonds destiné à **mutualiser la charge de leurs sinistres**.

L'offre de la Fondation est à la fois **innovante**, en proposant une couverture simple, accessible et universelle, et **solidaire**, en renouant avec le principe de mutualisation des risques.

Ainsi, depuis sa création, la Fondation a soutenu plus de 1 700 créateurs d'entreprise en France et elle en a accompagné plus de 4 500 dans la gestion de leurs risques.

#### **Typologie des entreprises, des assurés**

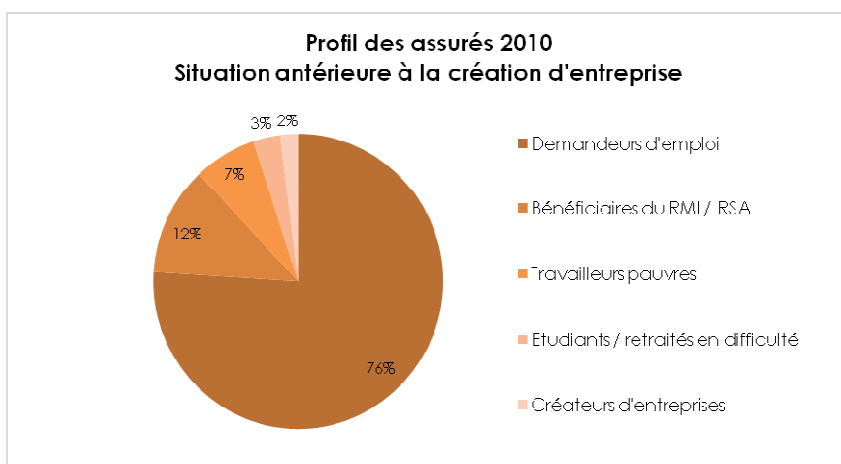
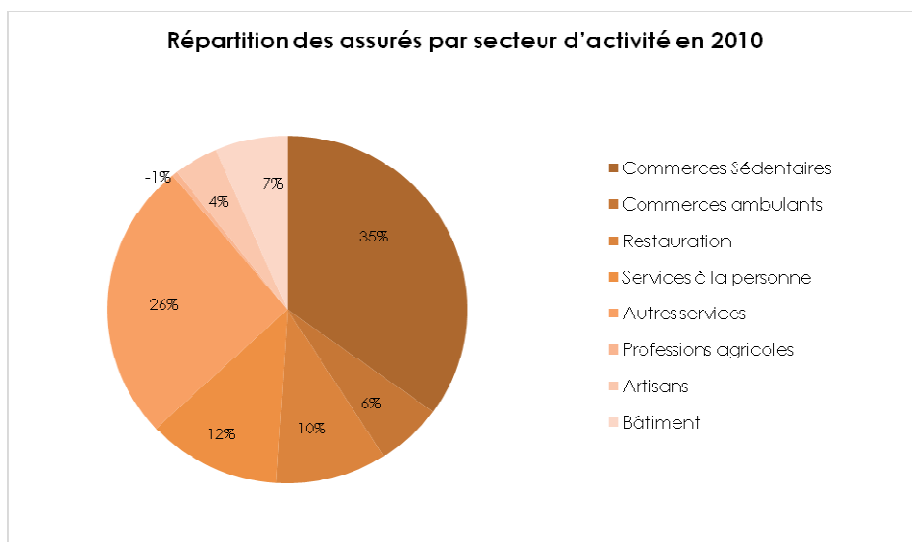
La Fondation Entrepreneurs de la Cité a pour objectif de **protéger les nouveaux entrepreneurs en situation de précarité** contre les risques économiques de leur activité afin de favoriser la pérennité de leur entreprise. Elle s'adresse aux micro-entrepreneurs volontaires, mais fragiles, très exposés au risque de perdre leur entreprise. Ce sont :

- des entrepreneurs financés par un microcrédit, prêt NACRE ou prêt bancaire (inférieur à 25 000 €),
- des entrepreneurs suivis par un réseau d'accompagnement (le réseau des Boutiques de Gestion, France Initiative, France Active, la Fondation de la deuxième chance, Planet Finance, l'ADIE, etc.),
- des personnes exclues du marché de l'emploi : chômeurs, bénéficiaires des minima sociaux, jeunes, seniors.

Il est également à noter que 30 % des assurés de la Fondation sont installés dans les Zones Urbaines Sensibles, quartiers où le taux de chômage est de 20 %, soit le double du taux de chômage national. Ainsi, l'action de la Fondation est très significative dans ces quartiers où le travail indépendant apparaît souvent comme la seule alternative pour générer des revenus.

L'offre de la Fondation concerne les entreprises :

- de tout secteur d'activité (sauf les activités réglementées),
- de moins de 3 personnes,
- de tous les statuts, y compris l'auto-entrepreneuriat,
- ayant moins de 3 ans d'existence,
- exerçant dans un local de moins de 100 m<sup>2</sup>.



## **2. POURQUOI UNE FONDATION ?**

## 2/ Pourquoi une Fondation ?

### a) Une Fondation reconnue d'utilité publique

#### Qu'est-ce que la reconnaissance d'utilité publique ?

- Conditions exigées pour présenter cette demande de reconnaissance

La reconnaissance de la mission d'utilité publique ne peut être accordée qu'aux associations<sup>4</sup> :

- sans but lucratif au sens de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,
- régulièrement inscrites au registre des associations,
- dont la gestion est désintéressée,
- et dont les statuts interdisent tout partage de l'actif entre les membres.

En outre, l'objet de l'association doit obligatoirement être à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel (D. n° 85-1304 du 9 déc. 1985).

- Critères de reconnaissance

L'association doit avoir un rayonnement suffisant, avoir fait ses preuves, être indépendante de tout contrôle public ou privé, présenter une organisation démocratique et un fonctionnement associatif, être bien administrée, faire état d'un projet qui justifie la demande.

- Procédure de reconnaissance

Après avis des différents services (services fiscaux par exemple), le préfet transmet cette demande, pour avis, au tribunal administratif. Le préfet prend ensuite sa décision étant précisé qu'il n'a pas en la matière de compétence « liée » : en d'autres termes, même si l'association remplit les conditions fixées par le décret du 9 décembre 1985, le préfet garde le pouvoir d'apprécier le caractère d'utilité publique de la mission de l'association. A charge pour cette dernière, en cas de décision défavorable, d'introduire un recours devant les juridictions administratives.

#### Pourquoi une telle reconnaissance pour la Fondation Entrepreneurs de la Cité ?

La création de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, et plus particulièrement la recherche d'une reconnaissance d'utilité publique, est née d'un constat : l'inadéquation entre l'offre du marché des assurances et les besoins des créateurs de petites entreprises.

---

<sup>4</sup> Source : associations.gouv.fr.

En effet, le secteur de l'assurance est un secteur marchand, soumis à une concurrence mondiale. De ce fait, les fournisseurs et les distributeurs d'assurances ne peuvent proposer une protection dont le modèle économique serait différent du modèle dominant.

De plus, les risques attachés aux ménages à faibles revenus, créateurs d'activités, sont encore méconnus par le secteur et peu d'informations statistiques sont disponibles aujourd'hui. Leurs capacités financières étant limitées, ils n'ont pas accès à un large choix de produits et souffrent également d'une incompréhension face aux problématiques de risque et à l'assurance.

Ces inégalités ont motivé les sociétés fondatrices d'Entrepreneurs de la Cité à créer une fondation reconnue d'utilité publique. Seule une telle structure pouvait traduire l'expression de leurs valeurs (humanisme, solidarité, engagement citoyen) et concrétiser leur projet :

- d'être à l'écoute de leurs concitoyens et en particulier des plus fragiles,
- de vouloir participer à un développement économique et social responsable,
- d'innovation sociale pour agir autrement.

Ainsi, les valeurs fondatrices du projet, la vulnérabilité du public auquel il s'adresse, l'absence de but lucratif et la dimension d'intérêt général de l'action de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, lui ont permis d'être **reconnue d'utilité publique par décret d'Etat le 28 octobre 2008**.

## **b) Deux nouveaux visages à la tête de la Fondation**

### **La gouvernance de la Fondation**

La Fondation Entrepreneurs de la Cité est née de la volonté d'importants acteurs privés de l'assurance de s'impliquer dans la **défense de la capacité d'entreprendre des plus fragiles**.

Ainsi, la création d'une micro-assurance pour des créateurs d'entreprise défavorisés a réuni les sociétés suivantes : APRIL, CFDP Assurances, CNP Assurances, EVOLEM, La Banque Postale, AG2R / La Mondiale et MATMUT ainsi que le partenaire public qu'est La Caisse des Dépôts.

Les fondateurs contribuent aux actions de la fondation de trois manières :

- constitution de la dotation initiale de près de 6 millions d'euros dont les revenus servent à réduire le coût de l'offre d'assurance ;
- appui technique en assurance et portage des risques ;
- mécénat de compétences *via* la participation de leurs salariés aux actions de sensibilisation dans les délégations régionales.

## Leurs visions de la Fondation

La gouvernance de la Fondation est incarnée depuis deux années par des personnes emblématiques, toutes deux issues du monde de l'économie sociale et solidaire et des fondations d'entreprise.

### Interview

### Trois questions à Jean-Pierre Claveranne :

#### Président de la Fondation Entrepreneurs de la Cité



#### Parcours :

Diplômé de l'Ecole Normale Supérieure de Cachan et titulaire d'un doctorat en gestion, ce passionné de l'entrepreneuriat est notamment :

- Professeur des Universités en sciences de gestion,
- Directeur de l'Ifross (Institut de Formation et de Recherche sur les Organisations Sanitaires et Sociales et leurs réseaux),
- Expert de justice auprès de la cour d'appel de Lyon.

Il a par ailleurs participé à la création de plusieurs fondations telles que la Fondation Napoléon Bullukian.

### Pourquoi êtes-vous devenu le Président de la Fondation Entrepreneurs de la Cité ?



J'ai participé à la création de plusieurs fondations et j'ai toujours aidé les jeunes à créer leur entreprise. Je me suis également beaucoup investi dans le dossier juridique de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, afin qu'elle soit reconnue d'utilité publique. La dimension sociale de la Fondation m'a particulièrement touché. Rien n'est plus dynamisant que de créer sa propre société lorsqu'on est dans la précarité. »

### Comment agissez-vous personnellement pour la Fondation ?

« Je me considère comme un ambassadeur de la Fondation. Je porte la bonne parole auprès de ministères et dans la recherche de mécènes. Mon travail consiste à :

- rencontrer les politiques, les ministères pour faire adopter des lois : le microcrédit, c'est une avancée, mais il serait plus efficace couplé à un service d'assurance spécifique pour les micro-entrepreneurs ;
- sensibiliser les associations à l'assurance, à la nécessité d'informer les créateurs d'entreprise sur ce qui existe pour eux ;
- développer l'accompagnement des micro-entrepreneurs. C'est intolérable qu'ils cessent leurs activités à cause d'un sinistre alors qu'ils essaient de créer leur propre emploi et de sortir du chômage tout seul. »

### **Comment voulez-vous faire évoluer la Fondation ?**

« Aujourd'hui la Fondation doit passer à l'étape supérieure. Maintenant qu'elle regroupe des partenaires publics et privés et qu'elle est reconnue d'utilité publique, elle doit développer ses offres et son périmètre d'action. A court terme, mon ambition serait de rassembler tous les assureurs en une seule Fondation pour mieux défendre la cause. Cela renforcerait l'assise de la Fondation, elle serait plus lisible et visible pour tous.

A plus long terme, bien sûr, il s'agit de se faire mieux connaître. Mais cela dépend toujours des moyens dont on dispose. La Fondation a déjà réalisé un beau parcours jusque-là, mais il s'agit à présent de faire comprendre aux pouvoirs publics l'intérêt d'un produit comme la Trousse Première Assurance (cf. page 15). Elle devrait être obligatoire pour tous ceux qui démarrent une activité et qui ont peu de moyens financiers.

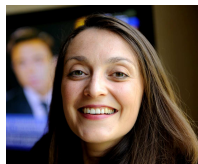
La Fondation doit développer plusieurs axes comme :

- stabiliser les moyens financiers,
- développer les outils sur Internet,
- renforcer son action dans la France entière. »

#### Interview

### **Trois questions à Hayat Boaira :**

#### **Directrice de la Fondation**



#### **Parcours :**

Après 12 années d'expérience dans le secteur des fondations d'entreprise et de l'aide humanitaire, notamment au sein de la fondation d'entreprise Ricard puis de l'organisation de solidarité internationale GAVI (Global Alliance for Vaccines and Immunisation), Hayat Boaira a été nommée directrice de la Fondation Entrepreneurs de la Cité, en 2009.

### **Comment avez-vous connu la Fondation Entrepreneurs de la Cité et comment en êtes-vous devenue la directrice ?**



Mon expérience en humanitaire à l'international m'a permis de découvrir la micro-finance et l'intérêt des nouveaux outils financiers dans la lutte contre la pauvreté. Entrepreneurs de la Cité étant la seule organisation, en France, à avoir lancé la micro-assurance sur le territoire, c'est tout naturellement que je me suis tournée vers cette Fondation. J'avais, en outre, envie d'être plus proche du "terrain" et de pouvoir travailler dans une institution œuvrant pour l'insertion des personnes en difficulté en France. Parce-que la Fondation désirait renforcer sa mission d'intérêt général et développer ses partenariats public-privé et ses levées de fonds, mon expérience professionnelle s'est avérée correspondre à ces nouvelles ambitions. »

### **Selon vous, en quoi la Fondation mérite-t-elle sa reconnaissance d'utilité publique ?**

« La Fondation est une organisation tout à fait unique en France et dans le paysage de l'aide à la création d'entreprise et de la lutte contre l'exclusion. C'est en effet la seule organisation qui rassemble des acteurs du secteur privé de l'assurance aux côtés d'acteurs publics, telle la Caisse des Dépôts, ou encore des acteurs du secteur de l'économie sociale et solidaire, comme les réseaux d'aide à la création d'entreprise. De plus, la Fondation, par son action, permet à une population vulnérable d'avoir accès aux outils d'assurance pour protéger son entreprise et ce, à un coût "hors marché" grâce au mécénat de la Fondation. Le taux de pérennité à 2 ans des assurés Entrepreneurs de la Cité était de 75 % en 2009, ce qui est un score aussi élevé que la moyenne des créateurs d'entreprise en France. Nous voyons donc que la Fondation renforce la solidité de ces entrepreneurs, qui sont pour 70 % des demandeurs d'emploi et pour 15 % des bénéficiaires du RSA. Enfin, parce que son action est unique et à dimension sociale, la Fondation a signé un partenariat avec l'Agefiph afin que les créateurs d'entreprise handicapés puissent avoir accès gratuitement au produit de micro-assurance pendant 3 ans. »

### **Quel est l'avenir de la Fondation ?**

« La Fondation va continuer à renforcer son action de protection avec son produit de micro-assurance afin de le rendre disponible à un plus grand nombre d'entrepreneurs. Nous avons donc encore besoin d'élargir la disponibilité du produit et d'augmenter les fonds permettant de prendre en charge ces coûts afin de doubler le nombre d'assurés d'ici 2012.

La Fondation va également développer son action pour aider les porteurs de projet à gérer les risques de leur entreprise et les accompagner quand ils rencontrent des difficultés en matière d'assurance. Après un travail de concertation avec les réseaux d'aide à la création d'entreprise, il a été identifié que les créateurs d'entreprise, au-delà d'un produit de micro-assurance, avaient besoin de plus d'informations concernant leurs problématiques de gestion des risques et d'assurance. La Fondation Entrepreneurs de la Cité va mettre en place, au premier semestre 2011, une plateforme Internet qui répondra à toutes les questions de ces micro-entrepreneurs, qui, du fait de la taille de leur entreprise et de la multitude de leurs activités, ont des problématiques en assurance très diverses.

Enfin, la sinistralité assez forte de cette population nous a poussés à réfléchir à un dispositif de prévention et, au premier semestre 2011, la Fondation, dans le cadre d'un projet pilote, va mettre à disposition des micro-entrepreneurs en Rhône-Alpes **un service d'expertise gratuite de leurs locaux** afin de pouvoir prévenir les grands risques potentiels et éviter à ces entrepreneurs déjà fragiles un sinistre dangereux pour la survie de leur entreprise. »

# **3. LA FONDATION EN ACTION**

### 3/ La Fondation en action

#### a) Les chiffres clés / les résultats

Depuis la création (chiffres à fin 2010) :

- 1 700 micro-entrepreneurs assurés depuis la création de la Fondation ;
- 4 500 micro-entrepreneurs guidés et informés dans la gestion de leurs risques ;
- 300 micro-entrepreneurs accompagnés suite à un sinistre ;
- pérennité à 2 ans des micro-entrepreneurs : 75 % ;
- plus de 150 partenaires qui promeuvent la solution de micro-assurance sur le terrain.

#### b) Une solution d'assurance unique et solidaire : la Trousse Première Assurance

Depuis 2007, la Fondation Entrepreneurs de la Cité propose aux créateurs d'entreprise une assurance sur mesure et inédite en France : la «Trousse Première Assurance». Les personnes à faible capacité financière désirant créer leur petite entreprise peuvent opter pour une assurance adaptée à leurs besoins et à leurs moyens financiers.

Ce dispositif comprend les garanties suivantes :

- **Multirisques professionnelles** : couvre la responsabilité civile dans le cadre de l'activité professionnelle ainsi que les locaux et le matériel professionnel.
- **Prévoyance** : couvre les arrêts maladies avec une indemnisation à hauteur de 30 €/jour.
- **Santé** : rembourse en complément du régime obligatoire en cas d'hospitalisation, de consultations ou de soins dentaires.

Le tarif plancher de la cotisation s'établit à 15 € par mois, hors complémentaire santé (calculée en fonction de la situation familiale de l'entrepreneur). Les entrepreneurs signataires d'un contrat d'assurance sont obligatoirement accompagnés par l'un des réseaux d'aide à la création d'entreprise partenaires. Ils sont soutenus pour une durée maximale de 4 ans, à l'issue de laquelle ils rejoindront le marché classique de l'assurance.



Grâce à un partenariat mis en place avec l'Agefiph et renouvelé cette année, les créateurs handicapés accompagnés par l'Agefiph bénéficient gratuitement de la Trousse Première Assurance pendant 3 ans.

### **c) Le rôle d'information et de sensibilisation aux risques de l'entreprise**

Le passage au statut d'entrepreneur signifie que les risques liés à l'activité de l'entreprise incombent directement au créateur lui-même, contrairement à un salarié qui n'endosse pas la responsabilité des dégâts causés par l'entreprise. De plus, les personnes en difficulté qui cherchent à s'extraire de la précarité en créant leur entreprise sont particulièrement isolées et seules face aux difficultés. C'est pourquoi, au-delà de la mise à disposition d'un produit de micro-assurance, la Fondation a également vocation à informer et à sensibiliser les nouveaux créateurs sur les risques d'entreprise.

Ainsi :

- elle informe et guide les micro-entrepreneurs en amont de la création, en les informant sur les risques futurs : 2 000 entrepreneurs par an ;
- elle forme les conseillers des réseaux d'aide à la création sur les risques de ces micro-entrepreneurs : plus de 200 conseillers formés chaque année.

### **d) Renforcer la prévention pour une plus grande pérennité**

La Fondation Entrepreneurs de la Cité constate que 10 % de ces assurés connaissent un sinistre et particulièrement les sinistres liés aux locaux : dégât des eaux, vol, dommages électriques, etc. Ces sinistres, au-delà des frais qu'ils engendrent, sont une source de fragilisation globale du projet d'entreprise et de l'entrepreneur lui-même. Ainsi la Fondation Entrepreneurs de la Cité met en place en 2011 une action de prévention gratuite en proposant un « check-up du local » par un expert.

Ce diagnostic pourra être réalisé dans deux contextes :

- avant la location du local commercial, pour guider le créateur dans la validation de son choix d'un local et dans sa négociation avec le propriétaire ;
- pendant l'exploitation du local, pour alerter le créateur sur les éléments particulièrement dangereux.

#### e) Le Fonds de solidarité « Rebond »

La mission de la Fondation est de garantir que les projets d'entreprise des micro-entrepreneurs restent pérennes. Pour renforcer cette action, la Fondation a mis en place un premier fonds de solidarité « Rebond » pour sauver l'entreprise d'une personne ayant subi un sinistre non assuré.

La Fondation a ainsi remis une subvention exceptionnelle de 3 000 € à Mme Allegret, commerçante dans l'Hérault ayant subi un vol de son local. Les cambrioleurs ayant volé tout son matériel informatique, son stock et une partie de sa caisse, son entreprise s'est retrouvée en danger. La Fondation est alors intervenue pour permettre à Mme Allegret de racheter son matériel et continuer son activité.

**ANNEXES**

## Annexes

- **Le Conseil d'administration de la Fondation**

Véritable partenariat public-privé, la Fondation est pilotée par un conseil d'administration, composé de 12 membres, présidé par Jean-Pierre Claveranne et répartis en 3 collèges :

- le collège des fondateurs,
- le collège des personnalités qualifiées,
- le collège des partenaires économiques et sociaux.

### **Le Collège des Fondateurs**

Les membres du collège des fondateurs sont désignés par ces derniers, réunis en Commission des fondateurs. Cette commission rassemble les neuf sociétés qui ont constitué la dotation : AG2R / La Mondiale, La Banque Postale, CFPD Assurances, CNP Assurances, Evolem, APRIL, Matmut, ainsi que la Caisse des Dépôts. La commission a désigné quatre de ses membres qui siègent dans le collège des fondateurs :

- APRIL, représenté par Bruno ROUSSET, Président-Directeur Général,
- La Banque Postale, représentée par Jacqueline MANOHA, Directeur Innovation Assurances et Services,
- CNP Assurances, représenté par Monique DERANCOURT, Directeur des Nouveaux Partenariats,
- la SGAM AG2R La Mondiale, représentés par Philippe DABAT, Directeur Général Adjoint.



### **Le Collège des Personnalités Qualifiées**

Un collège des personnalités qualifiées fait appel à des personnes ayant une compétence reconnue dans le domaine d'activité de la fondation : assurance, micro-assurance et création d'entreprise, notamment :

- Jean-Pierre CLAVERANNE, professeur d'université, président de la fondation Bullukian,
- Patrice GARNIER, consultant en stratégie,
- Marc NABETH, responsable du département Micro-assurance/Mass Market chez CGSI Consulting, et chercheur associé à l'institut Thomas More,
- Bernard DEVERT, président de Habitat & Humanisme.

## **Le Collège des Partenaires Economiques et Sociaux**

Les fondateurs ont souhaité s'entourer de représentants des acteurs de terrain qui aident les créateurs d'entreprise à monter leurs projets et à les financer. Ainsi, les principaux réseaux d'aide à la création d'entreprise participent pleinement à la gouvernance de la Fondation et à son orientation stratégique :

- Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire Rhône-Alpes, représentée par Denis COLONGO, secrétaire général du Cress Rhône-Alpes,
- France Initiative, représentée par Marc OLAGNON, délégué général adjoint,
- France Active, représentée par François DECHY, directeur du Pôle création d'entreprise,
- Réseau des Boutiques de Gestion, représenté par Marc MERY, secrétaire général.

- **Les partenaires (avec convention)**

## **Les organismes de soutien à la création d'entreprise**

- Réseau des Boutiques de Gestion
- France Initiative
- France Active
- Fondation de la 2<sup>ème</sup> Chance
- PlaNet Finance
- CCI Entreprendre en France
- Fédération des Cigales
- CIDFF (Centre d'Information Des Femmes et de la Famille)

## **Les mécènes et financeurs publics**

Les ressources de la Fondation sont constituées à moitié des revenus financiers de la dotation initiale, constituée par la donation des membres fondateurs, et à 50 % des subventions publiques et des dons des mécènes : Agefiph, Grand Lyon, ALGOE Consultant, Fondation Groupe Seb, Grant Thornton, Hannover Ré, Kaélia, Mazars, Méridiam, Polyexpert, Région Rhône-Alpes, SCOR, SHAM, Visual Link.

- Témoignages d'assurés

## Témoignage

### Rémi Sabot et Christophe Dufour

*Esprit Vert - Création d'espaces verts et élagage pour les particuliers et les entreprises.*



Les prix qu'offrait la Fondation Entrepreneurs de la Cité nous ont séduits. Nous avons souscrit à la Fondation rapidement et facilement. Après un sinistre, nous avons fait une simple déclaration et la Fondation s'est occupée de tout. Aujourd'hui, nous nous sentons en sécurité car nous savons que nous sommes bien couverts et que nous n'avons pas à nous soucier de notre assurance. »

## Témoignage

### Philippe Rey

*OPTIMEDIA PLUS - Activité de conseil et de services informatiques pour les professionnels et les particuliers (dépannage, maintenance, vente et installation de matériel, formation, informatique et multimédia, création de sites Internet, infographie).*



Avec un DUT gestion/commerce et un DEUG d'anglais en poche et une expérience de 10 ans en tant que salarié dans différentes entreprises, j'ai subi un licenciement économique. C'est donc en situation de demandeur d'emploi que j'ai décidé de créer mon entreprise. En effectuant les démarches pour obtenir un microcrédit, j'ai découvert ce qu'était la micro-assurance et la Fondation Entrepreneurs de la Cité. Je l'ai contactée et, après quelques échanges de courriers, j'étais couvert. En plus de ses tarifs avantageux et de son offre complète, la facilité et la rapidité d'adhésion à la Fondation Entrepreneurs de la Cité m'ont vraiment mis en confiance lors du démarrage de mon activité. Aujourd'hui, je suis rassuré et je ne me soucie plus de mon assurance. »

[www.optimediaplus.com](http://www.optimediaplus.com)

## Témoignage

### **Pierre-Antoine Collin, dit Petrus**

*Bières bio Monts d'Or - Fabrication de A à Z de bières biologiques et locales (de la céréale jusqu'à la bière).*



« Ayant subi un AVC, je bénéficie d'une RQTH (Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé). Au moment de créer ma société, cela bloquait les assureurs "traditionnels" : soit ils m'assuraient à des prix exorbitants, soit ils refusaient carrément de m'assurer.

Lorsque l'on sort du profil "classique", s'assurer est difficile. La Fondation Entrepreneurs de la Cité offre plus de souplesse et de compréhension. Bien que conscient de mon handicap, elle n'a pas exigé que je remplisse un questionnaire ultradétaillé et complexe, et répond parfaitement aux besoins en assurance des personnes "en marge". Grâce à elle, je suis libéré de ce poids et peut continuer mon aventure... En espérant un jour pouvoir créer des emplois et faire vivre mes convictions... »

[www.bieresbio.fr](http://www.bieresbio.fr)

## Témoignage

### **Témoignage de Karim Ouada**

*DK Courses - Transport de marchandises pour professionnels dans le Rhône, parfois en national, pour des urgences.*

« Au démarrage de mon activité, j'ai eu un accident de la circulation. La Fondation Entrepreneurs de la Cité m'a versé une indemnité de 30 € par jour pendant les trois mois de mon arrêt de travail. Cela a sauvé mon activité car, sans cette aide, je n'aurais pas pu continuer. La Fondation se soucie des ses assurés, elle me connaît et m'a toujours très bien accueilli. J'en suis très satisfait ! »

**Contacts presse - Kaélia :**

**Céline Varenne-Souchon** : 04 72 00 46 53 / [celine.varenne-souchon@kaelia.fr](mailto:celine.varenne-souchon@kaelia.fr)

**Anne-Laure Ott** : 04 72 00 46 55 / [anne-laure.ott@kaelia.fr](mailto:anne-laure.ott@kaelia.fr)

